milieu de nous et de lui souhaiter la bienvenue pour répondre à l'hospitalité qui m'a été offerte il y a deux ans à Swinemunde et qui compte parmi mes plus précieux souvenirs. Je profite de cette heureuse occasion pour assurer à Votre Majesté que je nourris le sincère et immuable désir de maintenir d'une façon durable les relations traditionnelles de cordiale amitié et de confiance réciproque qui ont toujours uni nos deux maisons et que je désire cultiver parce qu'elles sont, non seulement le gage de bonnes relations entre nos deux pays, mais aussi du maintien de la paix générale, que je désire vivement. Je lève mon verre pour boire de tout cœur à la santé et au bonheur de Votre Majesté, à la santé de Sa Majesté l'impératrice, au bien-être de la famille impériale et à la prospérité de l'empire allemand.

Le toast de Guillaume II

Revel, 18 juin. — L'empereur d'Allemagne a répondu dans les termes suivants au toast du tsar :

Les paroles si aimables que Votre Majesté vient de m'adresser m'ont vivement ému. J'en remercie Votre Majesté, et j'exprime en même temps mes remerciements à Votre Majesté et à Sa Majesté l'impératrice pour l'accueil si cordial qui m'est fait de nouveau à bord du « Standart ».

De même que Votre Majesté, je vois avec joie dans cet accueil une nouvelle et précieuse confirmation de l'étroite et sincère amitié qui unit nos personnes et nos maisons.

J'y vois en même temps une nouvelle confirmation des relations traditionnelles de cordiale amitié et de confiance qui existent entre nos deux gouvernements et qui répondent d'une façon identique aux intérêts multiples et aux sentiments absolument pacifiques de nos deux pays.

Je bois à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice et de toute la famille impériale et je souhaite en même temps que l'empire russe prospère dans la voie que lui a tracée la haute sagesse de Votre Majesté.

Revel, 18 juin. — M. de Schœn a eu hier soir à 5 heures, un long entretien avec MM. Stolypine et Isvolski à bord du *Standart*. L'empereur d'Allemagne a conféré à M. Stolypine les insignes de l'Ordre de la Couronne de Prusse pour le mérite, et à M. Isvolski les brillants de la grand'croix de l'Ordre de l'Aigle-Rouge.

Sénat

Séance du vendredi 18 juin

La séance est ouverte à 2 h. 45 par **M. Antonin Dubost.**

Après quelques observations de **M. Cabart-Danneville** sur l'insuffisance des dotations accordées au service hydrographique de la marine, le projet ayant pour objet le prolongement de la digue Carnot au port de Boulogne est adopté.

Le Sénat aborde la discussion du projet relatif à l'organisation des

Retraites des travailleurs des chemins de fer

M. Raymond Poincaré. — La mission dont je suis chargé est très ingrate, très difficile. Il est cependant nécessaire de vous signaler, malgré l'intérêt qu'offre le personnel bénéficiaire du projet, les redoutables conséquences financières auxquelles nous entraînerait un vote hâtif. (Très bien !)

Le projet élaboré par la Commission spéciale engagerait des conséquences formidables pour nos budgets. La Commission lui a donc préféré le projet du gouvernement parce que moins onéreux.

Le souci impérieux de ménager les finances publiques a obligé la Commission des finances à se prononcer ainsi, pour rétablir la réalité en face des promesses sans limite et des surenchères électorales. (Appl.).

Après un exposé des propositions soumises au Sénat, **M. Poincaré** montre que l'intrusion de l'Etat en cette affaire c'est le fait du prince dans toute sa brutalité d'après le droit.

Mais la Commission des finances a limité son examen aux répercussions du projet sur le budget.

D'un examen comparatif des textes on peut conclure que le projet de la Commission se chiffrera par une dépense de 20 millions.

Où trouver cette somme ?

Les Compagnies ne pourront faire face à cette dépense, le contribuable payera. (*Appl.*)

M. Poincaré montre que de nombreux services seront fondés à réclamer le même traitement que les employés de chemin de fer.

En terminant, il déclare que dans l'Etat actuel de nos finances on ne peut dépasser ce qu'accorde le projet du gouvernement.

M. Denoix se déclare hostile à toute réglementation à ce sujet.

Échos du Sénat

LES RETRAITES DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER

M. Lintilhac a déposé un amendement tendant à modifier l'article 2 du projet de loi de la façon suivante :

La retraite sera fixée à 50 ans d'âge pour les mécaniciens et chauffeurs, à 55 ans d'âge pour les agents ayant passé quinze ans dans les services actifs, et à 60 ans d'âge pour le reste du personnel.

Les fonctionnaires et l'amnistie

A la suite du vote de l'amnistie par le Sénat, le Comité central de défense du droit syndical des travailleurs de l'Etat proteste contre le refus de l'amnistie aux fonctionnaires révoqués.

« Décide de demander compte au parti radical, lors des prochaines élections, de son attitude vis-à-vis des salariés de l'Etat. »

Les scandales de la marine

La Commission d'enquête sur la marine a entendu aujourd'hui MM. Tréfeu et Honnorat, anciens chef et chef adjoint du Cabinet de M. de Lanessan, et M. Tissier, ancien directeur du Cabinet de M. Camille Pelletan au ministère de la Marine.

On leur a demandé s'ils avaient en leur possession des originaux de pièces émanant du ministère de la Marine.

Tous trois ont déclaré n'en posséder aucun.

M. Tissier, en particulier, a déclaré que certains dossiers qu'on ne retrouve pas aujourd'hui avaient été remis autrefois à la Commission extraparlementaire de la marine, ainsi qu'en font foi les reçus qu'il a produits devant la Commission.

M. Tissier a ajouté qu'il ne possédait que le double des notes envoyées aux rapporteurs du budget de la marine, le double des lettres écrites par M. Pelletan et la copie de notes intéressant personnellement portant sur les chaudières, les charbons, les effectifs ou les statistiques ouvrières des arsenaux.

Cette séance n'a abouti à aucun résultat.

La Commission se réunira mardi prochain.

Le statut des fonctionnaires

La Commission d'administration générale a autorisé M. Chaigne à déposer son rapport sur le projet du gouvernement relatif au statut des fonctionnaires.

Elle a modifié l'article visant la composition du Conseil supérieur de discipline, mais a accepté l'article 21 qui laisse, en cas de mesures disciplinaires, le dernier mot au gouvernement.

Le Syndicat des P. T. T. refuse de se dissoudre

Hier, expirait le délai accordé par le Parquet pour la dissolution du Syndicat des agents des P. T. T.

Le Conseil syndical n'a pas cru devoir déférer à l'injonction qu'il avait reçue et personne ne s'est présenté à la préfecture de la Seine pour retirer les statuts du groupement condamné à disparaître.

Dans ces conditions, des poursuites judiciaires vont recommencer.

A la Chambre

Les interpellations sur la politique générale

Séance du vendredi 18 juin

Séance à 2 heures : **M. Brisson** préside.

M. Caillaux dépose le projet de budget pour 1910.

MM. Clemenceau, Briand, Caillaux, Maujan sont au banc des ministres.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Delahaye, Gauthier (de Clagny), Jaurès, Groussau, Reinach, sur la politique générale du gouvernement; Dejeante, Allemane, Groussier et Vaillant, sur les violences exercées par la police parisienne à l'occasion de la manifestation du 1er mai au Père-Lachaise; Buisson, sur la politique du gouvernement à l'égard des fonctionnaires et des associations de fonctionnaires.

M. Delahaye. — Beaucoup, quand j'ai déposé ma demande d'interpellation, tant de mes amis que de mes adversaires, m'ont dit que j'aurais mieux fait de me taire.

M. de Baudry-d'Asson. — Tout le monde n'en dit pas autant, mon cher collègue.

M. Delahaye. — On m'a opposé que mon intervention ne pouvait que refaire l'union entre les frères ennemis du « bloc ».

En incorrigible spiritualiste que je suis, je compte bien plus sur les puissances invisibles que sur les puissances visibles (Rires à l'extrême-gauche) pour entraîner la fin de la domination qui nous tyrannise.

Les membres du ministère, d'ailleurs, montrent en face des périls qui les menacent, une âme inaccessible à toute crainte.

On l'a vu dans le discours du président du Conseil devant la statue de Gambetta.

On le voit encore dans la désinvolture du quelle le ministre du Travail s'est installé fastueusement dans l'antique palais des archevêques de Paris, soustrait à la rapacité cléricale. (Rires sur divers bancs.)

On le voit encore dans la désinvolture du garde des sceaux, qui liquide avec sérénité toutes les propriétés collectives de France.

Quant au sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, son opinion ne compte pas, tout le monde s'est attaché à le lui dire. (Rires.)

Au milieu de tout cela, les partis sont divisés entre eux, unis seulement pour protester contre l'arrogance aveugle et sourde d'un gouvernement d'arbitraire.

Boulangisme, antisémitisme, nationalisme, ont tour à tour manifesté cet état d'esprit, moins menaçant que celui du syndicalisme actuel.

Le chef, malheureusement, manque à ce peuple qui cherche sa voie.

Le mépris monte de toutes parts vers des gouvernants qui dominent par la faveur et la corruption générale.

Tacite, s'il était encore parmi nous, trouverait bien autre chose à dire que ce qu'il reprochait à l'anarchie de son temps.

Depuis que vous êtes devenus les maîtres de ce pays, jamais autant qu'en ce dernier temps vous n'avez reçu de coups aussi rudes.

Combien il a fallu que fût profonde la mésestime et la désaffection qui s'attachent à ce régime pour décider la révolte de ces malheureux travailleurs que vous avez trompés.

Nous avons vu à l'œuvre gouvernants, sénateurs et politiciens de tout ordre, transformant ce régime en *Maffia sicilienne :* il serait aisé de préciser par des noms.

Voix à gauche et à l'extrême-gauche. — Les noms ! les noms !

M. Delahaye. — Pouvez-vous nier que l'affaire Steinheil soit le pire des scandales judiciaires ?

Pouvez-vous nier qu'un de vos préfets se soit vanté d'avoir fait fuir à l'étranger le sénateur concussionnaire Eliez-Evrard ?

Pouvez-vous nier, Monsieur le garde des sceaux, qu'un juge de paix, M. Mottez, ait été révoqué sur un faux ? (Bruit.)

Le *Rire* ne répond rien, le silence explique tout.

Vos fonctionnaires écœurés vous en diraient bien d'autres.

Je viens de résumer en termes modérés (Rires) votre bilan.

Vos professeurs se révoltent, vos postiers se mettent en grève.

M. Fournier. — Vous, vous êtes un professeur de violence !

M. Delahaye. — Si je l'étais, vous ne seriez pas longtemps ici ! (Rires.)

Cette plainte aiguë, répétée, prolongée, des bienheureux les plus rassis, vous dit ce qui est; ce sont les premiers grondements de cette révolution, qui porte dans l'histoire le nom de révolution du mépris.

Le président du Conseil actuel a pratiqué la politique mortelle de division, de combat, d'intimidation, qui arrête toute liberté et ruine tous les intérêts du pays.

En Allemagne, en Russie, les plaintes publiques montent jusqu'au trône du souverain; nous jouissons d'un régime moins libéral.

Le wilsonisme, le panamisme, l'humbertisme, le chauchardisme (Rires), les quinze mille, autant de scandales que le public n'oublie pas.

Il y en a d'autres auxquels le président du Conseil rouvre les écluses, tel celui de l'affaire Marix. (Bruit.)

Après avoir promis de fermer les cabinets des juges d'instruction aux journalistes, on les leur a ouverts plus grands que jamais.

Si le capitaine Marix comme on l'a dit, voulait parler, il y aurait bien de l'émoi chez certains parlementaires.

M. Pugliesi-Conti. — Oui, mais le garde des sceaux l'a empêché de laisser connaître les noms de ces parlementaires.

M. Briand, garde des sceaux. — Ce n'est pas la vérité.

M. Pugliesi-Conti. — C'est un mensonge. (Bruit.)

M. Delahaye. — Je demande qu'on nous respecte.

M. Brisson, président. — Le meilleur moyen d'être respecté, c'est de respecter soi-même l'assemblée devant laquelle on parle. (Appl. sur divers bancs.)

M. Delahaye. — Je n'ai pas dépassé les termes permis dans une interpellation de politique générale.

Quoi que dise le gouvernement, on n'empêchera pas l'affaire Marix d'avoir surgi comme revanche de la grève générale.

Cet officier juif et franc-maçon, ce magistrat accessible à la pitié, et aux billets de banque (Rires), a joui de toutes les faveurs.

Ils sont 18 politiciens qui, après avoir mis leur signature au bas de recommandations en faveur de cet officier, protestent ensuite qu'ils ne le connaissent plus.

La révolte des fonctionnaires exprime le sentiment de mépris qu'excite partout cette mise en coupe réglée du pays, jusqu'au jour où viendra celui que le poète des *Châtiments* appelle le « gendarme de Dieu ».

La fortune publique sert, non pas à améliorer les services publics, mais à gonfler le portefeuille des financiers, pendant que les cuirassés, les ports, l'outillage, manquent à notre marine, les escadrons de cavalerie, les batteries d'artillerie, les forteresses à la défense nationale.

Peut-il s'étonner, après cela, si la colère populaire se manifeste en envoyant ici les tenants de la révolution, préférant à l'iniquité actuelle l'égalité dans la misère ?

L'on a vu se multiplier les explosions sur nos navires, et le ministre de la Marine, un juif entouré d'autres juifs, crier devant leurs cercueils, crier plus fort que jamais : « Vive la France ! »

Pendant ce temps, la Cour de cassation ébauchait ses comptes de blanchissage et de bouquets.

M. Trouin. — Tout ce que vous dites est inexact.

M. Delahaye. — Alors, c'est la Cour de cassation qui a menti !

M. Trouin. — Parfaitement ! (Bruit sur divers bancs.)

M. Delahaye. — Quand donc finira cette tragique comédie, où le jeu des petits papiers fonctionne à côté des manœuvres les plus criminelles ?

Pour clore cette interpellation coupée de tant d'interruptions...

M. Lauraine. — Vous avez été écouté.

M. Delahaye. — C'est un avantage que vous n'auriez pas eu au même degré que moi. (Rires.)

Pour conclure, je demande au président du Conseil jusqu'où on ira dans cette voie d'anarchie, où la Déclaration des Droits de l'homme est affichée dans les écoles, pendant que la délation des délégués officiels écarte des fonctions publiques les citoyens les plus honorables coupables du crime de catholicisme.

Il nous a préparé un projet qui admet aux fonctions publiques tous les citoyens, tous, sauf deux catégories.

La première catégorie porte contre ceux qui ont été privés de leurs droits civils et politiques pour immoralité constatée par un jugement régulier, la seconde sur ceux dont la moralité semblera suspecte à l'autorité compétente.

Qui donc sont ces derniers, s'agit-il d'un Marix ? s'agit-il des nombreux juifs débarqués de Hambourg et de Francfort qui jettent leur lustre sur votre République ?

Nullement, mais des hommes qui ont gardé au cœur l'amour de leur pays et l'attachement à leur foi.

Vous avez voulu les condamner à livrer leurs enfants à des maîtres qui ruineront dans leurs âmes tous les nobles sentiments et feront la guerre à leur pudeur, comme un Morizot. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Vous en avez trop fait, et chez ceux qui, jusqu'ici, avaient subi trop aisément vos persécutions, un souffle passe qui légitime les espoirs de résistance au régime d'abjection ilétri par l'un des vôtres.

Maintenant que j'ai dit les actes et les résultats d'une politique de chantage et de déliquescence, gardez votre gouvernement s'il vous convient.

Le peuple de France saura, le jour venu, vous faire payer chèrement vos crimes contre la patrie. (Appl. à droite.)

M. GAUTHIER (de Clagny)

M. Gauthier (de Clagny). — En déposant ma demande d'interpellation, j'ai voulu donner courage à nos collègues d'extrême-gauche, comme on fait pour les jeunes gens timides qui n'osent entrer dans les salons. (Rires.)

J'ai eu le plaisir de voir qu'ils se décidaient à venir enfin exprimer ici leurs critiques.

A l'heure actuelle, même chez ceux à qui, en passant, le gouvernement donne ses faveurs, je me demande s'il est, en France, un seul citoyen pouvant se croire assuré de quelque avenir de paix.

Cette situation est le fait du gouvernement d'abord, de la majorité ensuite, et de la majorité parlementaire.

Je suis un peu sceptique en ce qui concerne les renversements de Cabinets, après l'expérience que nous avons eu, en 1889, avec le cabinet Floquet, comme depuis avec celui de M. Dupuy qui ne nous ménageait pas en paroles, mais nous aimait dans les actes, ou celui de M. Rouvier, que la droite et la gauche réunies renversèrent. (Rires.)

Ce n'est pas une raison pourtant de décourager mes amis qui désireraient se donner le même spectacle.

Ce que je reproche à M. Clemenceau, c'est de faire une politique qui n'a ni but, ni méthode.

De là l'incohérence qu'il dénonce tantôt pour s'en vanter, tantôt en la regrettant.

Vous voulez, Monsieur le président du Conseil, réprimer et apaiser, dites-vous, et tour à tour vous changez de système sous la pression de vos collègues.

Au lendemain des événements sanglants de Draveil, vous perquisitionnez à tort et à travers, vous emprisonnez ; et après ces mesures qui faisaient prévoir une action énergique, vous avez abandonné toute poursuite.

M. Briand, garde des sceaux. — Je ne peux laisser passer une parole qui, dans votre bouche, a une grande autorité.

Je n'ai jamais, sous aucune pression, arrêté ou fait poursuivre une instruction ; si cette pression se fût même simplement esquissée, j'aurais cru de ma dignité d'abandonner mes fonctions.

M. Pugliesi-Conti. — Pourquoi avez-vous empêché le juge d'instruction de faire son devoir ?

M. Gauthier (de Clagny). — Je prie les ministres d'écouter mes critiques avec le sourire de la majorité. (Rires.)

Après la grève des postiers, vous avez, Monsieur le président du Conseil, amené aux mesures de violence contre les fonctionnaires en révolte vos collègues Viviani et Briand, qui marchaient ainsi contre ceux qui avaient appliqué leur doctrine.

Vous avez des heures de faiblesse déconcertante et de brutalité qui révolte.

Vous avez faiblement la deuxième grève des postes pour avoir la gloire de la réprimer.

Des postiers ont été révoqués pour avoir chanté l'*Internationale* que des ministres avaient écoutée chapeau bas, comme un autre chant national.

Vous ressemblez à un cavalier qui, tantôt éperonne sa monture, tantôt laisse flotter les rênes. (Rires.)

Un de ces jours, sans doute, montant à la tribune pour me répondre, vous me direz en montrant votre majorité : « Mais que voulez-vous que je fasse avec ces gens-là ? » (Rires.)

Gambetta disait, parlant d'une Chambre précédente : « C'est une Chambre de vétérinaire » ; heureusement qu'il est mort ! » (Rires.)

La Chambre me rend cette justice, que je ne dis aucune vérité sans l'envelopper de formes courtoises.

Mais enfin, nous devons bien nous rendre compte que les parlementaires actuels sont entourés du mépris général.

M. le président invite l'orateur à ne pas employer ce langage.

M. Gauthier (de Clagny). — M. le président me dit que, même enveloppée, cette formule laisse à désirer (Rires); disons seulement que cette Chambre ne jouit pas dans le pays d'une très grande considération. (Hilarité.)

Faites un retour sur vous-mêmes, et demandez-vous si ce qui se passe n'est pas un peu votre fait.

Des fonctionnaires vous avez voulu faire vos serviteurs; vous avez prétendu être les dispensateurs des fonctions, des faveurs, de l'avancement.

Le garde des sceaux ne pourrait pas nommer un seul juge de paix sans avoir à tenir compte des recommandations et de l'hostilité des parlementaires.

Les fonctionnaires sont à bout de patience, parce qu'ils savent que leur avancement dépend de la faveur, que les meilleurs postes sont pour vos protégés, vos fils, vos gendres. (Bruit.)

Lorsque vos passe-droit les ont jetés dans la révolte, vos répressions sont violentes et iniques, et ainsi arrivez-vous à faire d'eux, pour les élections, vos adversaires.

Pour les calmer, vous faites luire à leurs yeux un projet de statut des fonctionnaires.

Les croyez-vous assez naïfs pour ne pas savoir que ce projet ne sera pas voté avant les élections et que, le fût-il, il ne leur donnera ni la liberté politique, ni celle d'élever leurs enfants dans les écoles de leur choix ?

Quelle autorité avez-vous pour les morigéner, quand vous avez fait appel à l'émeute contre les défenseurs de l'ordre social, quand vous avez fait défiler devant lui, en les saluant, le drapeau rouge de l'émeute et le drapeau noir de l'anarchie ? (Appl. sur divers bancs.)

Le peuple vaut mieux que vous, ses représentants.

C'est vous qui l'avez démoralisé en lui enlevant tout idéal, toute croyance en Dieu, au devoir, à la patrie ; malgré vous, pourtant, il reste chez lui une assez forte réserve d'énergie pour qu'il se sauve, même malgré vous.

Le régime parlementaire tel qu'il se pratique a sa part aussi dans la situation que nous déplorons.

Vous dites qu'il a assuré la paix, l'ordre, la prospérité et la liberté.

La paix ! faut-il rappeler qu'il est des dates, des heures et des faits, démontrant à quel prix douloureux elle a été maintenue ?

L'ordre matériel ! faut-il dire que ce n'est point par la violence seulement qu'il s'impose.

La prospérité ! on vous a dit tous ces jours-ci combien nous avons marché lentement vers elle, alors que nos concurrents voyaient la leur se développer prodigieusement.

La liberté ! où est la plus précieuse de toutes, la liberté de conscience ? quel est le fonctionnaire sûr de son avenir si sa femme va à la messe ?

Le rouage administratif ne fonctionne plus, il est cassé, le régime est devenu impuissant.

Vous n'avez même plus, pour leurrer le pays, la guerre au cléricalisme.

Combes a vécu trois ans de l'expulsion des moines et des fermetures d'écoles, Rouvier s'est maintenu avec la loi de séparation dont il ne voulait pas.

Il ne vous reste qu'à poursuivre, faute de mieux, quelques déclarations d'évêques, mais cette corde est usée.

Déjà M. Compère-Morel disait ici qu'il avait été du sang promettre à ses électeurs de leur faire manger du curé, gibier trop maigre ; mieux vaut leur faire manger du bourgeois, qui est plus gras. (Rires.)

Vous n'avez, avec une majorité à vos ordres, fait aboutir aucun des articles de votre programme.

S'agit-il des retraites ouvrières, qu'avez-vous fait ? un vote d'illusion, et, à moins que la Chambre, au dernier moment, n'adopte le projet voté au Sénat, qui restreint des retraites déjà acquises à un âge que les travailleurs n'atteindront pas, rien ne viendra.

M. Viviani, ministre du Travail. — Si, lors du projet de M. Millerand en 1904, qui a tenu 20 séances, vos amis n'en avaient pas, sous prétexte de referendum, amené l'échec, les retraites ouvrières seraient déjà en application.

M. Lasies. — Les Syndicats ouvriers nous en ont remerciés !

M. de Gailhard-Bancel. — C'est notre devoir de consulter les travailleurs sur un pareil projet !

M. Gauthier (de Clagny). — Vous aviez promis une loi sur l'avancement des officiers; où est-elle ?

Et la loi sur les Conseils de guerre ? le rapporteur lui-même recule épouvanté devant notre œuvre.

M. Labori. — Puisque vous me mettez en cause, laissez-moi dire que j'espère bien que le Sénat partagera mon sentiment sur certains points, mais qu'il en saura corriger les imperfections. (Appl. en sens divers.)

M. Gauthier (de Clagny). — Vous aviez promis des lois pour simplifier l'administration, modifier et étendre le mode de scrutin électoral. (Rires.)

On sont l'abrogation de la loi Falloux, la réduction à douze heures de la durée de travail, le contrat collectif de travail, l'extension de la loi des accidents aux ouvriers agricoles, celle des Syndicats professionnels ?

Le projet de concession de l'Ouenza est retiré, celui des messageries maritimes n'ira pas jusqu'au bout, celui des douanes est presque arrêté.

Nous ne sommes pas des ascètes a dit M. Jaurès, et je ne voudrais pas oser en prédicateur de la vertu.

M. Jaurès. — Je n'aime pas les fanfares de vertu. (Mouvements divers.)

M. Gauthier (de Clagny). — Mais je puis bien faire remarquer que des figures de financiers se détachent de toutes nos corruptions politiques.

C'était Boulaine avant-hier, Rochette hier, c'est aujourd'hui le capitaine Marix, celui qui mettait son uniforme seulement le Mardi-Gras.

Son dossier, à celui-ci, s'est entrouvert un moment, puis il s'est refermé : pour moi, je ne demande pas à en voir plus qu'on ne nous en a montré. (Rires.)

M. Briand, garde des sceaux. — Le gouvernement a fait ouvrir une instruction dès qu'une plainte lui est parvenue.

Il a laissé toute liberté au juge d'instruction dans cette affaire comme en toutes les autres.

M. Gauthier (de Clagny). — Auriez-vous dû attendre la plainte d'un citoyen, pour poursuivre des agissements criminels comme ceux qui ont pour objet de soustraire un Français au devoir militaire qui pèse sur tous les autres ?

Le parlementarisme, c'est le bouillon de culture de l'anarchie, non de l'anarchie matérielle seulement, mais de l'anarchie morale autrement grave ? (Appl. sur divers bancs.)

Cette anarchie se manifeste ent out et partout : sabotage dans l'armée, dans la marine, dans les postes, les télégraphes, les fonctionnaires de tout ordre.

On a pu voir ce scandale public, un juge d'instruction se servant de sa fonction pour permettre à une coupable célèbre d'échapper à la justice.

M. Briand. — Vous n'avez pas le droit, sans preuve, de jeter cette accusation à un magistrat à qui vous n'avez rien à reprocher.

MM. Gauthier (de Clagny). — Pourquoi lui avez-vous enlevé sa délégation ? (Appl. sur divers bancs.)

M. Briand. — Si j'avais eu le sentiment que ce juge eût agi comme vous l'avez dit, je l'aurais poursuivi et fait condamner.

Vous ne m'avez pas dit, vous, pourquoi vous l'accusiez.

Il m'arrive, en constatant qu'un magistrat n'a pas montré dans une instruction toutes les qualités qu'il aurait dû, de lui enlever sa fonction.

Je défends un homme qui a un passé d'honnêteté, contre une accusation abominable.

En lançant cette accusation, vous méconnaissez le caractère de votre mandat.

M. Leydet n'a pas, par légèreté ou oubli, à un moment de son instruction, pris toutes les mesures qu'il eût du.

C'est la raison de la mesure prise à son égard, mais rien ne permet de supposer qu'en cette affaire il n'ait pas été un honnête homme. (Appl. sur divers bancs à gauche.)

M. Gauthier (de Clagny). — Laissez-moi vous dire que c'est votre collègue, M. Viviani, qui a marqué au front votre magistrature dans un discours dont la Chambre a voté l'affichage.

Quant à M. Leydet, c'est vous qui, par la mesure que j'ai rappelée, l'avez déshonoré. (Très bien ! sur divers bancs.)

Quant à l'armée, vous l'employez à faire le siège des couvents, des églises, des presbytères, à défendre les usines contre le pillage et à sabrer les grévistes.

Le général Picquart, ministre de la Guerre. — A faire respecter la loi et l'ordre.

M. Gauthier (de Clagny). — Vous êtes content de vous, cela me suffit.

Nous avons vu se succéder les luttes fratricides de Lens, de Narbonne, de Draveil, les grèves de marins, les incidents sanglants de Méru, de Mazamet et de Saint-Florent.

Du syndicalisme professionnel qui devait donner au monde ouvrier tant de bienfaits, vous faites une puissance de révolution violente.

M. Gérault-Richard. — Vous oubliez les tremblements de terre ? (Rires.)

M. Gauthier (de Clagny). — *On peut les prévoir*, sinon les empêcher. (Rires.)

Mais les désastres sociaux peuvent être et prévus et empêchés, et c'est à cette tâche que nous devons nous consacrer.

Les radicaux se rendent compte que leur doctrine a fait une faillite complète.

Mais le gouvernement, je n'en doute pas, restera sur ces bancs pour y ramener une majorité plus docile encore.

Vos admirateurs, Monsieur le président du Conseil, vous avaient fait un long crédit.

Ils comptaient qu'avec votre caractère et votre talent, n'étant pas retenu par un excès de scrupules légaux, vous auriez tenus à marquer dans l'histoire votre passage, par une œuvre qui aurait marqué.

Vous les avez déçus tout autant que vos adversaires.

De passage, il n'a été tracé que dans le sang français à Lens, à Narbonne et à Villeneuve-Saint-Georges.

Je regrette que l'histoire ne puisse pas y enregistrer d'ambitions plus hautes. (Appl. à droite et sur divers bancs, protestations à gauche.)

La séance est suspendue de 5 h. 1/2 à 5 h. 3/4.

A la reprise de la séance, **M. Jaurès** déclare que, tout en restant à la disposition de la Chambre, il ne pourra prononcer tout son discours ce soir.

Il demande le renvoi à lundi et prie la Commission des douanes d'accepter la séance de vendredi pour la continuation de la discussion générale sur les douanes.

M. Klotz, au nom de la Commission des douanes, demande que cette discussion soit maintenue à l'ordre du jour; 373 voix contre 205 lui donnent raison.

Les interpellations continueront donc seulement vendredi.

LE BUDGET DE 1910

M. Bignon demande à la Chambre de proroger les pouvoirs de la Commission du budget de 1909, pour qu'elle examine le budget de 1910. (Protestations sur de nombreux bancs.)

Mise aux voix, cette singulière proposition est repoussée à la presque unanimité.

M. Lasies. — Les membres de la Commission du budget ont seuls voté pour (Rires).

La séance est levée à 6 h. 15.

VIENT DE PARAITRE

Cor Jesu. *Historique, doctrine et pratique de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, par M. l'abbé LUCIEN POUX. Un vol. in-32 de 170 pages. Prix : 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 05. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Mettre à la portée de tous des idées claires sur l'histoire, la doctrine et le culte du Sacré Cœur, tel est le but de ce petit livre.

On y étudie, dans la première partie, les désirs du ciel et la réponse de la terre, les origines et le développement du culte privé, public et social.

Dans la seconde partie, on y traite du symbolisme : le symbole révèle la doctrine. C'est tout le christianisme que l'on retrouve dans le Sacré Cœur : notion exacte du Christ Rédempteur, de son œuvre, de nos rapports avec lui, de notre destinée et des moyens d'y parvenir.

Enfin, dans la troisième partie, on y dégage la convenance et la portée des actes de consécration et d'hommage. La « grande promesse » fait l'objet d'un chapitre spécial.

Cor Jesu s'adresse à tous les âges ; les prédicateurs eux-mêmes pourront y découvrir quelques idées neuves, auxquelles ils sauront donner d'éloquents développements.

Les retraites ouvrières

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales, réunie sous la présidence de M. Guieysse, a été saisie, par son rapporteur, de la lettre adressée récemment par le ministre des Finances au nom du gouvernement au rapporteur de la Commission des finances du Sénat.

Le ministre des Finances fait connaître par cette lettre que le gouvernement a décidé d'incorporer dans le projet de loi des retraites lors de son retour devant la Chambre les dispositions financières qui ont pour but d'en assurer le fonctionnement.

M. Millerand a exposé que la Commission n'avait à aucun moment perdu de vue le côté financier du problème, mais qu'elle s'était constamment trouvée d'accord avec les précédents ministres des Finances pour ne point confondre dans un même projet de loi les dispositions techniques et les dispositions financières. L'opinion de M. Rouvier, ministre des Finances, qu'il a exprimée en 1904 devant la Commission d'assurance sociale, a été notamment rappelée. A cette époque, M. Rouvier déclarait « qu'il y avait lieu de faire pour cette loi ce qu'on avait fait pour la loi des instituteurs et d'autres lois : chercher les ressources après le vote pour ne pas doubler les difficultés ».

M. Millerand a fait ressortir que si l'on procédait d'une façon différente les longs débats que ne manqueraient pas de faire surgir les dispositions financières ne permettraient pas d'espérer que le projet fût voté avant la fin de la législature et rendrait son retour au Sénat nécessaire.

La Commission s'est ralliée à cette opinion en adoptant l'ordre du jour que voici :

Considérant que les Commissions précédentes qui ont rapporté et fait aboutir ceux de la Chambre les propositions de loi des retraites ont été d'accord pour estimer, avec du reste l'approbation des ministres des Finances, que c'était ajourner indéfiniment la réforme que prétendre résoudre dans un même débat et confondre dans le texte d'une même loi le problème technique et le problème financier ;

Résolue à faire tout ce qui dépendra d'elle pour obtenir la promulgation de la loi des retraites avant la fin de la législature ;

La Commission décide de demeurer fidèle à la méthode jusqu'ici adoptée.

Renard devant les jurés de Versailles

Cour d'assises de Seine-et-Oise

AUDIENCE DU 18 JUIN

Au début de l'audience, M. Robley, ancien directeur du Dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré, rend compte de la double visite qu'il reçut, le 26 avril, du juge d'instruction de La Rochelle et de M. Courtois père.

On lui demande quelques renseignements au sujet de la lettre reçue par Courtois et dans laquelle on invite celui-ci à s'expliquer sur ses déclarations relatives à la culpabilité de Renard.

— *Cette lettre, dit-il, n'est pas perdue. Je l'ai fait copier. L'original a été adressé au président du Conseil. Vous devez l'avoir dans le dossier.*

La lecture de ce document provoque des syncopes chez Courtois.

Le Dr Hermette m'écrivit aussitôt pour que toute émotion fût évitée au malade.

Me Lagasse. — Reconnaissez-vous l'écriture de cette lettre ? Car moi aussi j'ai reçu une lettre signée : Auguste.

M. Robley. — Je crois en effet pouvoir la reconnaître.

M. Robley fait ensuite l'éloge de l'aumônier du bagne.

Le président demande quels sont les propos tenus par Courtois au médecin :

— Je les ignore, dit M. Robley, le docteur aurait dû m'en informer. Il ne l'a pas fait. Il est parti pour Paris aussitôt et est allé conférer avec Me Lagasse.

C'est ce qui m'a fait dire dans mon rapport qu'il avait manqué au devoir professionnel.

Me Lagasse proteste. D'après lui, le Dr Hermette a rempli son devoir d'honnête homme.

Me Lagasse demande ensuite à M. Robley s'il maintient les termes du rapport sur Courtois, où il dit que celui-ci était un hystérique accusateur et un délateur maladif.

M. Robley. — *L'expression hystérique accusateur est du Dr Hermette. Celle de délateur maladif est bien de moi.*

L'auditoire applaudit. Le président intervient. Me Lagasse fait remarquer qu'il n'a pas protesté contre les manifestations de l'auditoire hostiles à l'accusé et qu'il en doit être de même quand l'auditoire lui est sympathique.

En ce qui concerne l'expression de « délateur maladif », M. Robley dit qu'elle lui a été suggérée par les rapports journaliers des gardiens.

Quant au forçat Deliot, c'est un garçon qui a voulu changer d'air. Ses notes, il est vrai, sont excellentes.

Me Lagasse met sous les yeux de M. Robley la lettre signée « Auguste » qu'il a reçue. M. Robley croit reconnaître que ce document est de la même écriture que la lettre reçue par Courtois.

Une longue déposition de M. Dhur occasionne de menus incidents entre la défense et la Cour.

Dans une observation, Me Lagasse ayant fait allusion à la sévérité du jury de Seine-et-Oise, le président menace de lui retirer la parole et le ministère public déclare qu'il ne permettra aucune autre injure vis-à-vis du jury.

Le tremblement de terre du Midi

Le vent fait tomber les ruines

Le vent qui soufflait avec violence a fait tomber des murs dans les villages sinistrés, mais sans occasionner d'accidents.

Les tentes constituant un abri insuffisant, les populations ont souffert du mauvais temps : Rognes, Saint-Cannat et une partie de Lambesc tombent sous la pioche des démolisseurs qui abattent toutes les maisons menaçant de s'écrouler.

Le village de Venelles est abandonné, et la population campe à quelques kilomètres de cette localité.

Les soldats du génie travaillent avec activité pour démolir ou consolider les murs qui menacent de s'écrouler. On a tenté, en tirant avec de fortes cordes, d'abattre le clocher de Lambesc qui présente un danger permanent ; on n'a pu y réussir. Ce matin, à 7 heures, le commandant du génie l'a fait sauter à la mélinite.

L'anxiété est toujours grande dans la région éprouvée par le tremblement de terre. Le sol a été encore secoué à plusieurs reprises, et la population craint de nouveaux désastres.

16 millions de dégâts

Le rapport des évaluations n'est pas encore complet ; cependant, à la préfecture de Marseille, on communique certains chiffres approximatifs que voici :

Le montant des pertes serait : pour Salon, 3 975 000 fr. ; pour Lambesc, environ 2 100 000 francs ; pour Saint-Cannat, 2 150 000 fr. ; pour Rognes, 1 700 000 fr. ; pour le Puy-Sainte-Réparade, 1 million ; pour le Puy-Aicard et les hameaux environnants, 675 000 fr. ; pour Pélissanne, 600 000 fr. ; pour Vernègues, 350 000 fr. ; pour Mallemort, 300 000 fr. ; pour Venelles, 155 000 fr. ; pour Aix (pour les écoles et édifices publics), 285 000 fr. ; pour Alleins, 250 000 fr. ; pour Grans, 180 000 fr. ; pour Perol, 200 000 fr. ; pour Eguille, 200 000 fr. ; pour Miramas, 107 000 fr. Il y a, en outre, 15 autres communes qui ont été plus ou moins atteintes